

<p>Université Bordeaux Segalen Département des Formations dans les DOM-TOM 146, Rue Léo Saignat 33076 BORDEAUX cedex Tél : 05 57 57 10 29/1031 Fax : 05 56 93 80 72 E-mail : jlbarat@u-bordeaux2.fr secretariat_dom-tom@u-bordeaux2.fr</p>	<p>UFR de Santé de la Réunion Départements de Médecine Site de l'IES BP 350 97448 SAINT PIERRE CEDEX</p> <p>Gestionnaire Mario.capet@univ-reunion.fr</p> <p>Directeur Médecine Générale Andrei.franco@orange.fr Directeur Médecine Spécialisée Arnaud.winer@chu-bordeaux.fr</p>	<p>Université des Antilles et de la Guyane U. F. R. des Sciences Médicales Campus de Fouillole BP. 145 97154 POINTE-A-PITRE cedex Tél : 05 90 48 91 33 33 Fax : 05 90 48 30 28 E-mail : pascal.blanchet@chu-guadeloupe.fr marie-flore.mollenthil@univ-ag.fr</p>
<p>Agence Régionale de Santé Aquitaine Espace Rodesse 103 Bis, Rue Belleville BP. 952 33063 BORDEAUX cedex Tél : 05 57 01 97 65 Fax : 05 57 01 97 96 pierre.pouyanne@ars.sante.fr maylis.tournay@ars.sante.fr helene.delas@ars.sante.fr</p>	<p>Agence Régionale de Santé Océan Indien 2bis, Avenue Georges Brassens CS 60050 97408 SAINT-DENIS Cedex 9 Tél : 02 62 93 94 09 Fax : 02 62 93 94 18 E-mail : francoise.fabre@ars.sante.fr</p>	<p>Agence Régionale de Santé Guadeloupe Bisdary 97113 GOURBEYRE Tél : 05 90 99 49 30 Fax : 05 90 80 88 00 Maggy.racon@ars.sante.fr</p>
<p>D.T. A. S. S. de la Nouvelle Calédonie Immeuble Galliéni BP n° 4 98851 NOUMEA cedex Tél : 00 687 24 37 00 Fax : 00 687 24 37 02 E-mail : michel.belec@gouv.nc</p>		<p>Centre Hospitalier de la Polynésie Française BP 1640 98713 PAPEETE – TAHITI POLYNESIE FRANCAISE Tél : 00 689 46 63 99 Fax : 00 689 46 62 87 E-mail : liza.Bambridge@cht.pf</p>

INTERNAT DE SPECIALITE AUTRE QUE LA MEDECINE GENERALE DANS LES DOM-TOM STAGES HORS SUBDIVISION

Textes réglementaires pour les affectations dans les DOM :

- décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 modifié relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales modifié par le décret du 25 juin 2010
- Arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales

Pour les TOM, modalités fixées par conventions signées entre ces collectivités d'outre-mer et l'Université Bordeaux Segalen conformément à l'article 47 du décret du 16 janvier 2004 modifié sus-visé.

Départements d'Outre – Mer
Subdivision de l'Océan Indien : Ile de la Réunion et Mayotte
Interrégion et Subdivision Antilles – Guyane : Guadeloupe – Guyane - Martinique

Territoires d'Outre – Mer
Nouvelle Calédonie et Polynésie Française

NOTICE EXPLICATIVE

A lire attentivement avant de remplir le dossier de candidature

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Départements d'Outre-Mer :

- Avoir effectué, et validé, au moins :
 - 2 semestres pour les D.E.S. autres spécialités que médecine générale
 - la durée des stages ne peut pas être supérieure à deux semestres
 - La demande doit répondre à des nécessités pédagogiques (projet)
 - **La rémunération est à la charge de l'établissement d'accueil.**

Territoires d'Outre-Mer :

- Avoir effectué, et validé, au moins :
 - 4 semestres dans leurs spécialités (sauf dérogation éventuelle)
 - La durée des stages ne peut pas être supérieure à deux semestres
 - La demande doit répondre à des nécessités pédagogiques (projet)
 - **La rémunération est à la charge de l'établissement d'accueil.**

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier est à constituer en ligne sur le site de l'Université Bordeaux Segalen : www.univ-bordeauxsegalen.fr rubrique Etudes puis formations dans les dom-tom.

Renvoi du dossier complet numériquement sur la boîte électronique

hsdomtom@u-bordeaux2.fr

pour le semestre de mai à octobre : avant **le 20 décembre** (délai de rigueur)

pour le semestre de novembre à avril : avant **le 20 mai** (délai de rigueur)

IMPORTANT : Tous les avis doivent correspondre aux choix sollicités en 1^{ère} page. Si ce n'est pas le cas, rayer sur la 1^{ère} page les vœux inutiles

NB : les internes de Bordeaux et de l'Océan Indien doivent compléter le dossier fourni par le Département du 3^{ème} Cycle de Médecine Spécialisée de l'Université Bordeaux Segalen (Tél : 05 57 57 13 42) et le renvoyer dans ce service avant le 15 octobre pour le semestre de mai à octobre et avant le 15 avril pour le semestre de novembre à avril.

N.B. : L'autorisation est donnée pour un semestre pour les DES autre que la Médecine Générale. Pour toute demande de renouvellement au-delà de cette période, il conviendra de constituer un nouveau dossier.

AFFECTATIONS et INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES

Vous serez informé(e) par le Département DOM-TOM de l'Université Bordeaux Segalen des décisions des commissions locales d'affectation. Vous prendrez votre inscription auprès de votre faculté d'origine.

Les commissions d'affectation se réunissent à **Saint-Denis de la Réunion** pour le **département de la Réunion et pour Mayotte**, à **Pointe-à-Pitre en Guadeloupe** pour les **Départements de la Martinique de la Guadeloupe et de la Guyane**, à **Nouméa (Nouvelle-Calédonie)** et à **Papeete (Polynésie Française)** sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé pour les DOM et Mayotte, du Directeur Territorial de la Santé pour la Nouvelle-Calédonie, du Directeur du Centre Hospitalier pour la Polynésie Française. Ces commissions regroupent les Directeurs et les Présidents des C.M.E. des différents hôpitaux.

Les dossiers sont examinés suivant votre premier vœu. Si vous n'êtes pas retenu(e), vous avez la possibilité de figurer sur une liste complémentaire pour ce premier vœu mais également pour les autres destinations sollicitées. Cette liste est gérée par l'Université Bordeaux Segalen qui pourra faire appel à vous jusqu'au dernier moment (avant votre choix de poste en métropole) en fonction de vos choix et des postes laissés vacants.

Les affectations sont proposées par établissement hospitalier. Tous les services ne sont pas mis au choix car celui-ci doit prendre en compte les choix préalables des internes en poste issus de l'ECN (Antilles-Guyane et Océan-Indien) ou les choix des internes de spécialité autres que la médecine générale affectés au titre des stages « hors subdivision ».

Vous pouvez accepter ou non l'affectation qui vous est proposée. Sachez toutefois qu'en acceptant votre nomination, vous vous engagez au minimum pour six mois. Votre décision doit donc être mûrement réfléchie : en effet, la vie dans les DOM-TOM présente des différences notoires avec la vie métropolitaine auxquelles vous devez vous accoutumer.

ACCUEIL, TRANSPORT et REMUNERATION

C'est l'Hôpital d'affectation qui prend en charge votre billet d'avion et les frais de transport de bagages (sous certaines conditions). En conséquence, dès réception de votre décision d'affectation, vous devez prendre

contact avec le Bureau des Affaires Médicales de l'établissement où vous serez affecté(e) afin d'organiser au mieux votre départ de métropole.

Vous serez rémunéré par l'Hôpital d'affectation, votre rémunération étant majorée du coût de l'indexation spécifique aux DOM et aux TOM

GESTION ADMINISTRATIVE des INTERNES AFFECTES en NOUVELLE CALEDONIE et en POLYNESIE FRANCAISE

Si vous êtes retenu(e) dans les établissements de Nouvelle Calédonie et Polynésie, pour toute la durée de votre stage, vous ferez l'objet d'une décision de rattachement administratif pour ordre au CHU de Bordeaux, et vous serez par conséquent domicilié(e) à la Direction Générale du CHU de Bordeaux – 12 rue Dubernat – 33400 TALENCE CEDEX.

Ceci vous permettra de bénéficier dès votre premier jour d'affectation d'une couverture par une caisse métropolitaine de sécurité sociale et par conséquent, vous serez affilié(e) au centre de paiement de sécurité sociale de l'agence Place de l'Europe– 33079 BORDEAUX CEDEX.

Vous devez conserver un compte bancaire en métropole sur lequel seront versées les éventuelles prestations de la sécurité sociale et les sommes dues au titre de vos fonctions hospitalières.

GESTION ADMINISTRATIVE des INTERNES AFFECTES à MAYOTTE

Si vous êtes retenu(e) au Centre Hospitalier de Mayotte, pour toute la durée de votre stage, vous serez rattaché(e) administrativement au CH Félix Guyon à Saint Denis de la Réunion. Ceci vous permettra de bénéficier d'une couverture sociale pendant votre séjour à Mayotte.

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES INTERNES DANS LA SUBDIVISION OCEAN INDIEN

<p>CHR-Centre Hospitalier Félix Guyon Bellepierre – BP 207 - 97405 SAINT-DENIS cedex Tél : 02 62 90 50 50 Fax : 02 62 90 50 51</p> <p>Bureau des Affaires Médicales Mme B. RAMAYE brigitte.ramaye@chr-reunion.fr Tél.02.62.90.58.97 Fax : 02.62.90.58.95</p>	<p>Centre Hospitalier Gabriel Martin 38, Rue Labourdonnais - 97460 SAINT-PAUL Tél : 02 62 45 30 30 Fax : 02 62 45 30 00</p> <p>Bureau des Affaires Médicales Mr P. VELLAYOUDOM affaires.medicales@ch-gmartin.fr Tél.02.62.45.31.34</p>	<p>Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion 42, chemin Grand Pourpier 97866 SAINT-PAUL cedex Tél : 02 62 45 35 45 Fax : 02 62 45 35 48</p> <p>Bureau des Affaires Médicales Mme E. MERONVILLE e.meronville@epsmr.org Tél.02.62.45.35.42</p>
<p>Hôpital des Enfants 60, Rue Bertin – BP 840 - 97482 SAINT-DENIS cedex Tél : 02 62 90 87 00 Fax : 02 62 90 87 10</p> <p>Bureau des Ressources Humaines Mme VANNIER Melle A.C PUYLAURENT drh@asfa.re srh@asfa.re</p> <p>Tél :02.62.90.87.22</p>	<p>CHR-Groupe Hospitalier Sud Réunion BP 350 - 97448 SAINT-PIERRE cedex Tél : 02 62 35 90 00 Fax : 02 62 25 92 44</p> <p>Bureau des Affaires Médicales Mme M. FUMA mikaele.fuma@chr-reunion.fr Tél.02.62.35.90.46</p> <p>Mme F. HENRIOT Frederique.henriot@chr-reunion.fr Tél. 02.62.35.99.43</p>	<p>Groupe Hospitalier Est Réunion 2, Rue Mont Fleury 97470 SAINT-BENOIT Tél : 02 62 98 80 50 Fax : 02 62 50 41 85</p> <p>Mme VIDOT Tél. 02.62.98.80.30 Mme TURPIN Tél : 02 62 98 80 50 Affaires.medicales@gher.fr</p>
<p>Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'Hôpital – MAMOUDZOU - 97600 MAYOTTE Tél : 02 69 61 15 15 - Fax : 06 69 61 06 46</p> <p>Mme V. MOUSILLAT v.mousillat@chmayotte.fr Tél. 02.69.61.86.21</p> <p>Mme MOUSSA MALIKI s.moussamalik@chmayotte.fr Tél. 02.69.64.80.38</p>		

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES INTERNES DANS LA SUBDIVISION ANTILLES-GUYANE

GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE
<p>Centre Hospitalier Universitaire Route de Chauvel – BP 465 97159 POINTE-A-PITRE cedex Tél : 05 90 89 10 10 Fax : 05 90 89 10 29 www.chu-guadeloupe.fr</p>	<p>Centre Hospitalier de la Madeleine Avenue des Flamboyants BP 6006 97306 CAYENNE cedex Tél : 05 94 39 50 50 Fax : 05 94 30 52 50</p>	<p>Centre Hospitalier Universitaire la Meynard BP 632 97261 FORT-DE-FRANCE cedex Tél : 05 96 55 20 00 Fax : 05 96 75 50 60</p>
<p>C. H. G. Intercommunal de Basse-Terre/Saint-Claude Rue L. D. Beauperthuy 97109 BASSE-TERRE Tél : 05 90 80 54 32 Fax : 05 90 80 54 31</p>	<p>Centre Hospitalier Franck Joly Boulevard du Général De Gaulle 97320 SAINT-LAURENT-DU- MARONI Tél : 05 94 34 88 88 Fax : 05 94 34 17 48</p>	<p>Centre Hospitalier du Lamentin Rue Ernest André 97232 LAMENTIN Tél : 05 96 57 11 11 Fax : 05 96 51 63 66</p>
<p>Centre Hospitalier Spécialisé Montéran Route de Saint-Claude 97120 SAINT-CLAUDE Tél : 05 90 80 52 52 Fax : 05 90 80 28 55</p>		<p>Centre Hospitalier Spécialisé du Carbet Quartier Lajus – BP 24 97221 LE CARBET Tél : 05 96 78 02 20 Fax : 05 96 78 02 38</p>
<p>Centre Hospitalier Maurice Selbonne Pigeon 97125 BOUILLANTE Tél : 05 90 80 49 00 Fax : 05 90 80 49 15</p>		<p>Centre Hospitalier de Colson 14km, route de Balata BP 631 97261 FORT-DE-FRANCE cedex Tél : 05 96 59 29 00 Fax : 05 96 64 68 77</p>
<p>Centre Hospitalier Louis Constant Fleming Marigot – BP 381 97054 SAINT MARTIN CEDEX Tél : 05 90 52 25 25 Fax : 05 90 52 26 30</p>		<p>Centre hospitalier Louis Domergue Rue Jean Eugène Fatier 97220 TRINITE Tél : 05 96 66 46 00 Fax : 05 96 66 46 06</p>

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES INTERNES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE MER

<i>NOUVELLE CALEDONIE</i>	<i>POLYNESIE FRANCAISE</i>
<p>Centre Hospitalier Territorial Gaston Bourret 7, Avenue Paul Doumer - BP J5 98849 NOUMEA CEDEX Tél : 0 687 25 66 06 - Fax : 0 687 25 66 99</p> <p>Bureau des Affaires Médicales Mme Véronique Brunner v.brunner@cht.nc</p>	<p>Centre Hospitalier de Polynésie Française Hôpital du Taaoone BP 1640 - 98713 PAPEETE TAHITI Tél : 00 689 48 62 33 – Fax : 00 689 48 62 87</p> <p>Bureau des Affaires Médicales Mme Liza Bambridge Liza.bambridge@cht.pf</p>

